

Hier, le ministre de l'instruction publique, avec un empressement qui nous inspira comme à vous-même, monsieur le rédacteur, une profonde pitié, Jules Simon, jadis libre-penseur, sacrifiait au parti clérical un inspecteur primaire distingué dont le seul crime était de ne pas partager les doctrines ultramontaines du baron Chaurand et de M. Dupanloup.

Aujourd'hui le ministre de l'intérieur révoque le maire de Nantes, qui n'aurait pas rempli son devoir, dit M. de Goulard, en n'avancant aucun fait à l'appui de son assertion, au sujet des troubles dont Nantes a été le théâtre, lors du passage dans cette ville des personnages bouffons qui ont provoqué récemment les éclats de rire de la France entière.

Devant de pareils actes, nous restons confondu, et nous nous demandons avec un vif regret dans quelles mains sont placées les destinées de la France.

On sait quelle est la situation faite au parti républicain sous le gouvernement sans nom que nous traversons; et c'est une banalité de parler du peu de faveur qui l'entoure et du discrédit dont le couvrent impunément les monarchistes aux abois. Les rares fonctionnaires du 4 septembre qui ont survécu à l'hécatombe des élus du 8 février sont impitoyablement destitués peu à peu, et, chose incroyable! destitués par des hommes qui doivent au 4 septembre leur fortune et leurs dignités. En revanche, les monarchistes sont maintenus dans tous les emplois, et récompensés au besoin selon le zèle qu'ils mettent à poursuivre les républicains et à empêcher la propagation dans le pays des idées démocratiques. Nous citerons pour l'exemple le trop célèbre Guigues, dit de Champvans, préfet du Gard, dont on espère en vain depuis longtemps déjà la légitime révolution.

M. Dufaure n'en cède pas sur ce point à ses collègues de l'instruction publique et de l'intérieur.

Ne l'avons-nous pas vu dernièrement nommer président de la chambre à la cour d'Agen un président de tribunal civil, ancien membre des commissions mixtes, auquel, pour cette raison, des conseillers généraux ont refusé de prêter leur concours lors de la formation de la liste du jury? Ne l'avons-nous pas vu, lui qui flétrissait si énergiquement naguère les membres des commissions mixtes, replacer sur son siège l'ancien avocat général de l'empire au procès de Blois, M. Dupré-Lasalle, auquel le 4 septembre avait créé des loisirs si justement mérités?

De tels exploits nous attristent profondément, et nous ne pouvons cependant nous empêcher de sourire aux lamentations de certaines feuilles monarchiques qui se plaignent de la façon dont on traite leurs amis.

Si nos ministres croient sauver la République en la livrant pieds et poings liés à ses ennemis, ils doivent être dans l'erreur; nous doutons, pour notre compte, de la longue existence d'une République sans républicains.

T. M.

28 X - 1872